

## Evolution des modalités d'inscription

Les modalités d'inscriptions à l'École de Musique, aux Ateliers d'Arts plastiques et aux Ateliers Couture/Loisirs créatifs évoluent pour cette nouvelle année 2022/23 :

- Dorénavant, toute inscription sera annuelle ainsi que son règlement. Un échelonnement trimestriel est possible pour tout règlement par chèque.
- Chaque trimestre engagé sera dû dans son intégralité.
- Seules les demandes de remboursement pour raison médicale entraînant l'arrêt de la pratique de l'activité pour une durée minimale d'un trimestre, sur présentation d'un certificat médical justifiant d'un arrêt et les mutations professionnelles sont prises en compte. Elles doivent être présentées par écrit accompagnées selon les cas d'un certificat médical ou d'une attestation de l'employeur.

Ces nouvelles modalités seront effectives dès septembre 2022.

